

**UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DE LA SOMME**

Association Loi 1901

Siège social : 10 rue Haute des Tanneurs
80010 AMIENS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA SOMME

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue Haute des Tanneurs
80010 AMIENS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Union départementale des associations familiales de la Somme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union départementale des associations familiales de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les provisions pour créances douteuses ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier présenté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Fait à Paris, le 21 mai 2019

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

A handwritten signature in blue ink, located below the company name.

Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EXERCICE 2018
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	32 119.37	13 453.96	18 665.41	21 546.41
Autres immobilisations incorporelles	179 198.21	172 046.97	7 151.24	3 107.88
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 911 737.37	5 647 012.45	1 264 724.92	1 300 236.27
Installations techniques, matériel et outillage	115 039.78	92 348.98	22 690.80	13 153.15
Autres immobilisations corporelles	959 947.99	667 622.90	292 325.09	305 816.82
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des partic	3 500.00		3 500.00	3 500.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	398 622.44		398 622.44	6 816.44
TOTAL 1	8 600 165.16	6 592 485.26	2 007 679.90	1 654 176.97
Comptes de liaison				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 138.95		1 138.95	900.00
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	320 563.24	41 988.69	278 574.55	303 448.15
Autres créances	601 005.53	65 903.24	535 102.29	131 658.52
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 279 179.81		1 279 179.81	434 685.55
Charges constatées d'avance	14 914.47		14 914.47	23 393.56
TOTAL 3	2 216 802.00	107 891.93	2 108 910.07	894 085.78
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	10 816 967.16	6 700 377.19	4 116 589.97	2 548 262.75

EXERCICE 2018
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 422 946.26	1 422 946.26
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves	97 317.18	97 317.18
Excédents affectés à l'investissement	65 768.00	65 768.00
Réserve de compensation		
Réserve de compensation des charges d'amortissemen		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fo	31 549.18	31 549.18
Autres réserves		
Report à nouveau	-541 089.88	-423 774.06
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-1 023 807.93	-969 842.08
Dépenses refusées par l'autorité de tarification o		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	417 779.80	545 240.10
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	64 938.25	827.92
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	302 042.83	-117 315.82
Produits	302 042.83	-117 315.82
Subventions d'investissement sur biens non renouve	30 160.42	32 314.74
Provisions réglementées	113 400.00	123 480.00
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour reno	113 400.00	123 480.00
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 424 776.81	1 134 968.30
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 324 309.28	149 128.59
Provisions pour charges	60 099.24	60 099.24
Fonds dédiés		16 000.00
TOTAL 3	1 384 408.52	225 227.83
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr		58 053.52
Concours bancaires courants		
Intérêts courus non échus		236.89
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 119.12	97 499.07
Dettes sociales et fiscales	896 005.81	890 666.69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	189 066.38	40 467.81
Produits constatés d'avance	79 213.33	101 379.53
TOTAL 4	1 307 404.64	1 188 066.62
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	4 116 589.97	2 548 262.75

EXERCICE 2018
 COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
 GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	6 425 083,93	5 988 344,75
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	21 085,72	30 781,93
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	88 063,25	74 496,85
Services extérieurs et autres	659 468,13	710 337,55
Impôts, Taxes et versements assimilés	296 422,79	310 303,85
Sur rémunérations	268 901,79	284 116,85
Autres	27 521,00	26 187,00
Charges de personnel	4 574 186,60	4 637 726,51
Salaires et traitements	3 281 227,74	3 299 159,86
Charges sociales	1 292 958,86	1 338 566,65
Dotations aux amortissements et provisions	579 909,01	210 614,11
Dotation aux amortissements des immobilisations	77 662,60	81 989,43
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		46 779,68
Dotation aux provisions pour risques et charges	502 246,41	81 845,00
Autres charges	205 948,43	14 083,95
TOTAL 1	6 425 083,93	5 988 344,75
Charges financières	2 248,88	5 910,08
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 248,88	5 910,08
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	2 248,88	5 910,08
Charges exceptionnelles	906 334,19	91 124,29
Exercice courant	5,01	1 846,21
Exercice antérieur	3 629,10	40 214,71
Sur opérations de capital	226 351,99	33 063,37
Dotations aux amortissements et provisions	676 348,09	
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées	676 348,09	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		16 000,00
Impôts sur les sociétés	985,10	
TOTAL 3	907 319,29	91 124,29
TOTAL GENERAL	7 334 652,10	6 085 379,12

EXERCICE 2018
 COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
 GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	6 355 836,95	5 940 732,71
Prestations de services	575 192,79	533 957,16
Participations des Usagers et produits annexes	575 192,79	533 957,16
Production stockée ou déstockage de production		
Reprises sur amortissements et provisions	193 863,44	2 141,32
Reprises sur provisions	193 863,44	2 141,32
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	5 126 360,82	4 877 729,71
Subventions d'exploitations et participations	412 891,97	381 640,90
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	3 413,81	98 823,31
Transferts de charges	40 794,32	39 201,64
Autres produits de gestion courante	3 319,80	7 238,67
Autres produits	3 319,80	7 238,67
TOTAL 1	6 355 836,95	5 940 732,71
Produits financiers	4 465,88	56,12
De participations et immobilisations financières	4 465,88	56,12
Produits financiers		
Revenus autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	4 465,88	56,12
Produits exceptionnels	1 276 392,10	27 274,47
Sur opérations de gestion	8 747,10	17 194,47
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions	10 080,00	10 080,00
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations	10 080,00	10 080,00
Autres provisions réglementées		
Autres produits	1 241 565,00	
Report des ressources non utilisées exercices ant.	16 000,00	
Produits financiers		
Différences positives de change		
TOTAL 3	1 276 392,10	27 274,47
TOTAL GENERAL	7 636 694,93	5 968 063,30
EXCEDENT OU DEFICIT	302 042,83	-117 315,82

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2018

Table des matières

FAITS MARQUANTS	2
Principaux évènements de l'exercice	2
Evènements post clôture	2
REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
Principes comptables	2
Détermination du Résultat	3
Dérogations aux principes comptables	3
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	4
ACTIF	4
Immobilisations	4
Créances	5
Décomposition de la trésorerie disponible	6
PASSIF	7
Fonds associatifs et assimilés	7
Subventions d'investissement	8
Provisions pour risques et charges	8
Provisions réglementées	8
Fonds dédiés	9
Emprunts et dettes financières	9
Détail des emprunts par établissement	9
État des dettes (hors emprunts et dettes financières)	10
Charges à payer	10
AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN	10
Résultat de l'exercice : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif	11
Affectation des résultats de l'exercice 2017	11
AUTRES INFORMATIONS	12
Engagements hors bilan	12
Détail des éléments exceptionnels (hors fonds dédiés)	12
Informations relatives à la rémunération des dirigeants	12
Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018	12

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	4 116 590€
Total du compte de résultat	
- en produits	7 636 695 €
- en charges y compris les engagements à réaliser	7 334 652 €
Résultat de l'exercice	302 043 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration de l'Association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'association.

FAITS MARQUANTS

Principaux évènements de l'exercice

L'année 2018 a été marquée par d'importants faits sociaux conduisant l'Udaf 80 à mettre fin par anticipation au détachement de son directeur général ; cependant son statut de fonctionnaire détaché de la fonction publique oblige l'Udaf 80 à maintenir sa rémunération jusqu'au terme de son contrat, le 30/09/2019.

Parallèlement l'UDAF 80 a reçu une importante régularisation de charges sociales issue des exercices 2015, 2016 et 2017, faisant suite à l'intervention d'un cabinet conseil.

Le crédit d'impôt de taxe sur les salaires s'établit à 111K€ et vient améliorer le résultat de l'UDAF au 31/12/2018.

Le décret fixant les nouvelles modalités de participation des personnes sous sauvegarde de justice, curatelle et tutelle au financement de leur mesure de protection juridique est entré en vigueur le 1er septembre 2018.

Evènements post clôture

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les estimations retenues au 31 décembre 2018 n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration au 24 avril 2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant :

- du règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations ;

- de la réglementation comptable spécifique aux associations gestionnaires d'établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF : l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires
- du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ainsi que des pratiques comptables généralement admises en France.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Détermination du Résultat

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre » ;
- les résultats sous contrôle du tiers financeur, « Activités contrôlées ».

Les résultats des services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes, qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable (Règlement CRC n°99-01, cf. tableau de suivi des résultats) en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration puis certifié par le Commissaire aux Comptes.
- le résultat sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel est ajouté le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2018, celui de l'année 2016) ou encore d'autres résultats en cas de reprise sur 3 ans selon la possibilité offerte par l'article R.314-51 du CASF, et duquel sont exclues certaines charges non opposables aux tiers financeurs (notamment les provisions pour congés payés et crédits d'heures).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains services et les excédents d'autres services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance des services, ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

Dérogations aux principes comptables

Aucune dérogation aux principes comptables.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées et les taux associés sont les suivants :

Types d'immobilisations	Durée	Taux
Frais d'établissement	3 à 7 ans	33,33% à 14,29%
Logiciels informatiques	1 à 3 ans	100% à 33,33%
Constructions	15 à 30 ans	6,67% à 3,33%
IGAAC sur sol d'autrui	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel et outillage	5 à 10 ans	20% à 10%
Installations et agencements	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel de bureau	3 à 5 ans	33,33% à 20%
Mobilier	3 à 10 ans	33,33% à 10%

Variations des valeurs brutes

Rubriques	31/12/2017	Augmentations		Diminutions		31/12/2018
		Acquisitions	Reclass.	Sorties	Reclass.	
Immobilisations incorporelles	205 918					211 317
Frais d'établissement	32 119					32 119
Autres	173 798	5400				179 198
Immobilisations corporelles	7 952 766					7 986 725
Terrains						
Constructions	6 911 737					6 911 737
Matériel, outillage, mobilier et matériel de bureau	100 131	14 909				115 040
Autres immobilisation corporelles	940 897	19051				959 948
En-cours						
Immobilisations financières	10 316					402 122
Autres immobilisations financières	3 500					3 500
Dépôts et cautionnements	6 816	395 406		3600		398 622
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 169 000	434 766		3600		8 600 165

A la suite de l'intervention d'un cabinet conseil l'UDAF 80 a reçu une importante régularisation de charges sociales issue des exercices 2015, 2016 et 2017. (cf. Résultat exceptionnel)

Cependant, le contrat prévoyait un placement sur compte de séquestre de la partie de régularisation de charges sociales relative aux exercices 2016 et 2017, respectivement jusqu'au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020.

Les fonds issus de 2017 figurent ainsi en immobilisations financières et ceux de 2016 en Autres créances (cf. rubrique Créances).

Variations des amortissements

Rubriques	31/12/2017	Augmentations		Augmentations		31/12/2018
		Dotations	Reclass.	Reprises	Reclass.	
Immobilisations incorporelles	181 263	4238				185 501
Autres	181 263	4238				185 501
Immobilisations corporelles	6 333 559	73 425				6 406 984
Constructions	5 611 501	35511				5 647 012
Autres immobilisation corporelles	722 058	37914				759 972
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 514 823	77 663				6 592 485

Créances

	Brut	Provisions	Net
Créances redevables et comptes rattachés	320 563	41 989	278 574
Autres créances	601 006	65 903	535 035
Fournisseurs débiteurs	228		-
Personnel	527		527
Organismes Sociaux et fiscaux	93 929		93 929
Subventions à recevoir			-
Divers	506 323	65 903	440 420
Total	921 569	107 892	813 609

Etat des créances par échéance	< à 1 an	> à 1 an	Total
Créances redevables et comptes rattachés	278 575	41 989	320 563
Autres créances	535 103	65 903	601 006
Total	813 678	107 892	921 569

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'une perte apparaît probable.

Le poste des « créances irrécouvrables » a été apuré des créances antérieures à 2014 et non récupérables.

Par ailleurs, figure au sein des créances « Divers » la part des fonds séquestrés dont l'échéance de « déséquestration » est prévue au 31 décembre 2019.

Décomposition de la trésorerie disponible

ACTIF	
DISPONIBILITES	1 279 180
BNP	148 428
Caisse d'épargne	128 529
Livret A	76 861
Livret CSL	924 105
La Banque Postale	1 072
Crédit Agricole	95
Caisse	91

PASSIF

Fonds associatifs et assimilés

Libellé	2017	Augment.	Diminut.	2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 422 946	-	-	1 422 946
* <i>Fonds associatifs</i>	46 501			46 501
* <i>Apports sans Droits de reprise</i>	26 398			26 398
* <i>Ecart réévaluation immeuble</i>	1 350 047			1 350 047
Fonds associatifs avec droit de reprise	-		-	-
* <i>legs et donations avec contrepartie</i>				-
* <i>subventions d'investissement sur biens renouvelables</i>				
Réserves	97 317		-	97 317
* <i>réserves investissements</i>	65 768			65 768
* <i>réserves de compensation</i>				-
* <i>réserves de trésorerie</i>	31 549			31 549
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	828	81646	17536	64 938
Dépenses refusées (AEMO)	-132 861	-14 297		-147 158
Dépenses refusées (MJPM & MJAGBF)	-251 233			-251 233
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	545 240	748 939	876 399	417 780
* <i>AEMO</i>	-131 042	61 793	21 466	-90 715
* <i>MJAGBF/MJPM</i>	676 282	687 146	854 933	508 495
Report à nouveau	-585 749	43 782	83 451	-625 418
Résultat de l'exercice	-117 316	302 043	-117 316	302 043
Subvention d'investissement	107 716			107 716
Amortissement subvention investissement	-75 401	-2 154		-77 555
Provisions réglementées	123 480		10 080	113 400
* <i>couverture du besoin en fonds de roulement</i>				-
* <i>amort. dérogatoires & prov. renouvellement des immobilisations (2)</i>	123 480		10 080	113 400
* <i>réserves des plus-values nettes d'actif</i>				
Total	1 134 967	1 085 828	57 861	1 424 776

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus au cours de l'exercice rendent probables, et dont l'objet est nettement précisé, sont inscrites au passif du bilan en provision pour risques et charges.

Provisions pour risques et charges	2017	+	-	Transfert	2018
Provisions pour litiges prud'homaux	149 129	447 680	3 414		593 395
Provision pour risque usagers	0	54 566			54 566
Autres provisions pour risque		676 348			676 348
Provision pour départ à la retraite (1)	60 099				60 099
Autres provisions pour charges					
Provision pour Compte épargne temps					
Total provisions pour risques et charges	209 228	1 178 594	3 414		1 384 408

- (1) La provision pour départ en retraite n'a pas été actualisée car non conforme aux dispositions du PCG (article 335-1). Ainsi l'engagement estimé s'élève à 647 033,68 € selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Ce montant tient compte d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 1,57% et des charges patronales au taux de 57 %

Provisions réglementées

Les crédits non reconductibles (MJAGBF) pour renouvellement d'immobilisations alloués au titre des exercices 2009 pour 80 000 euros et 2010 pour 81 280 euros ont fait l'objet d'une affectation aux travaux de rénovation du 8 et 10 Rue Haute des Tanneurs. Conformément à la réglementation comptable une reprise est effectuée à hauteur des amortissements pratiqués sur les biens financés (selon la durée du bail de location : 16 ans). La reprise au titre de l'exercice 2018 s'élève à 10 080 euros.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être engagée à la clôture de l'exercice :

Situations Activité Ressources	Montant initial	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	16 000	16 000	16 000		0
Total	16 000	16 000	16 000		0

La totalité des fonds dédiés correspond aux ressources affectées par la Direction régionale de la cohésion sociale, au financement de l'évaluation externe des services MJAGBF et MJPM et ont été repris sur l'exercice 2018.

Emprunts et dettes financières

	2017	2018
Emprunt auprès des Etablissements de crédits	57 817	0
Emprunts - Intérêts courus	237	
Comptes courants créditeurs		
Total	58 054	

Détail des emprunts par établissement

	2017 A Nouveau	+	-	2018 Capital restant dû	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Siège et activités associatives						
Association	57 817		57 817	0	0	
TOTAL	57 817		57 817	0	0	

État des dettes (hors emprunts et dettes financières)

Etats des dettes	
Avances et acomptes	
Fournisseurs	143 119
Fournisseurs d'immobilisations	
Dettes fiscales et sociales	896 006
<i>dont provision pour congés payés, crédits d'heures et CDD</i>	<i>587 175</i>
Autres dettes	189 066
TOTAL	1 228 191

L'échéance de l'ensemble des dettes mentionnées ci-dessus est à moins d'un an excepté la somme de 70.988€ d'autres dettes à échéances 2020.

Charges à payer

Charges à payer	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 059
Dettes fiscales et sociales	608 535
Autres dettes	155 778
TOTAL	825 372

Les Autres dettes sont principalement composées des charges de rémunération du cabinet conseil se rapportant aux régularisations de charges issues des exercices 2016 et 2017.

AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN

Résultat de l'exercice : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif

Service	Résultat comptable	Provision pour congés payés & crédit d'heures	Reprise résultat	Résultat administratif
UDAF - AFDA	39 010			
ASLL	-72790			
JAF	-9 772			
MASP	-33 178			
MJAGBF	82 904	3402	87 943	174 249
MJPM	241 859	-8 397	-166 492	66 970
AEMO	54 009	9 730	-35 876	27 863
TOTAL	302 042	4 735	114 425	269 082

Affectation des résultats de l'exercice 2017

Service	Résultat comptable	Reprise N-2	Congés Payés/Retraite	Résultat proposé	Charges refusées	Résultat administratif	Affectation
UDAF - AFDA	-3014						RAN
ASLL	43 782						RAN
JAF	-12 686						RAN
MASP	-67 751						RAN
MJAGBF	-96 162	216 607	- 2 519	117 926			*
MJPM	10 021	- 72 598	63 291	714			*
AEMO	8 494	43 631	17 536	5 611	14 297	-3 303	RAN
RESULTAT GLOBAL	-117 316	187 640	78 308	124 251	14 297	- 3 303	

* Retour des autorités de tarification non parvenus à la date de clôture des comptes.

RAN = Report à nouveau

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

En dehors de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière, aucun autre engagement hors bilan n'est à signaler.

Détail des éléments exceptionnels

L'année 2018 se caractérise par un important résultat exceptionnel conséquence directe de la régularisation de charges sociales reçues au cours de l'exercice.

CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	229 981	Sur opérations de gestion	6 593
Charges sur exercices antérieurs	3 629	Produits sur exercice antérieur	6 593
Charges exceptionnelles	226 352	Produits sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital		Subvention virée au Compte	2 154
Impôts sur placements	985		
Dotation provision	676 348	Reprise provision	10 080
Autres charges exceptionnelles	5	Autres produits exceptionnels	1 257 565
Dont Protocole transactionnel		Dont report des ressources non utilisées	16 000
Total Charges	906 334	Total Produits	1 276 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL	369 037		

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés s'est élevé à 177 711€ en 2018.

Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018

Catégories (CDI)	Personnel salarié	ETP
Cadres	12	11
Autres	100	95
TOTAL	112	105